



Absence de transport suite a un changement d'horaires de travail

Par **minoucha7516**, le **27/08/2012** à **14:51**

Bonjour,

Suite à un nouvel accord sur le temps de travail, je me retrouve avec des horaires en rotation. Je suis cadre, responsable d'une équipe de techniciens. Les horaires s'étendant désormais jusqu'à 22h sur certaines équipes, mon employeur a décidé de faire "tourner" les responsables de toutes les équipes sur une fin de journée a 22h.

Je travaille a Paris et habite a Meaux.

Lorsque je terminais a 20h, j'avais la possibilité de m'arranger avec une voisine pour palier a l'absence de bus après 20h.

En terminant a 22h, cela me fait rentrer chez moi aux alentours de minuit, et n'ayant plus de bus, je suis coincée a la gare pour rentrer chez moi et impossible de m'arranger avec qui que ce soit à cette heure là.

Suis-je en position de demander à être "épargnée" de la rotation, ou au moins d'exiger que mon employeur me paye le taxi pour rentrer ces soirs là?

Par **P.M.**, le **27/08/2012** à **15:25**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce que prévoit éventuellement la Convention Collective applicable pour le début des heures de nuit...

Par **minoucha7516**, le **27/08/2012** à **15:54**

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'horaires de nuit puisque la CC parle d'horaires de nuit à partir de 22h.

Par **P.M.**, le **27/08/2012** à **17:11**

Donc vous pourriez seulement invoquer le fait que cela désorganise votre vie personnelle au respect de laquelle vous avez droit et comme cela a été reconnue par la Cour de Cassation dans certaines situations...